

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

The Blockchain Group

Société anonyme

au capital de 11 036 416,68 €

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu
92800 Puteaux

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

BCRH & Associés (Membre de PKF ARSILON)

Commissaire aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

The Blockchain Group

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société **The Blockchain Group**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **The Blockchain Group** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des Ecart d'acquisition

La note « 3.3 Ecart d'acquisition » de la partie « Note 3 Principes et méthodes des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés, expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Samuel Clochard
Associé

BCRH & Associés
(Membre de PKF ARSILON)



Paul Gauteur
Associé

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

BILAN ACTIF en KEuros		Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Actif Immobilisé			17 180	20 891	-3 711	-17,8%
Immobilisations incorporelles	5.1	16 662	20 374	-3 712	-18,2%	
Dont écarts d'acquisition positifs	5.2	11 656	15 956	-4 300	-26,9%	
Immobilisations corporelles	5.3	77	167	-90	-54,0%	
Immobilisations financières	5.4	442	351	91	26,1%	
Titres mis en équivalence						
Actif Circulant			279 973	13 167	266 806	2026,3%
Stocks et encours						
Clients et comptes rattachés	5.5	3 834	3 950	-116	-2,9%	
Autres créances et comptes de régularisation (4)	5.6	57 783	4 870	52 913	1086,5%	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	214 878	3 618	211 260	5839,7%	
Disponibilités	5.8	3 478	729	2 749	376,9%	
TOTAL DE L'ACTIF			297 153	34 058	263 095	772,5%

BILAN PASSIF en KEuros		Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Capitaux propres (part du groupe)		5.9	109 351	12 182	97 168	797,6%
Capital (1)		9 078	3 735	5 343	143,0%	
Primes (1)		189 366	35 451	153 915	434,2%	
Réserves et résultat consolidés (2)		-89 094	-26 950	-62 144	230,6%	
Autres (3)			-54	54	-100,0%	
Intérêts Minoritaires		5.10				
Provisions		5.12	56 444	2 864	53 581	1871,1%
Dettes			131 359	19 012	112 346	590,9%
Emprunt et dettes financières	5.13	98 357	3 473	94 883	2731,8%	
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	2 872	3 730	-858	-23,0%	
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	5.15	30 130	11 809	18 321	155,1%	
Dont écarts d'acquisition négatifs	5.2					
TOTAL PASSIF			297 153	34 058	263 095	772,5%

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détail dans l'analyse de la variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs.

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Chiffre d'affaires	6.1	11 206	13 864	-2 658	-19,2%
Autres produits d'exploitation	6.2	1 987	2 300	-314	-13,6%
Achats consommés	6.3	-2 352	-3 140	788	25,1%
Charges de personnel	6.4	-10 313	-11 592	1 279	11,0%
Autres charges d'exploitation	6.3	-4 950	-2 381	-2 569	-107,9%
Impôts et taxes		-299	-344	45	13,1%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6.5	-1 482	-1 731	249	14,4%
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-6 204	-3 024	-3 180	-105,2%
Dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acq positifs.	6.6	-4 300		-4 300	
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	6.6				
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et Reprises. des écarts d'acquisition		-10 504	-3 024	-7 480	-247,4%
Charges et produits financiers	6.7	-54 186	245	-54 430	-22254,8%
Charges et produits exceptionnels	6.8	498	2 027	-1 529	-75,4%
Impôts sur les résultats	6.9	2 016	2 301	-284	-12,4%
Résultat net des entités intégrées		-62 175	1 549	-63 724	-4114,8%
Résultat des sociétés cédées			-188	188	100,0%
Résultat net liés aux entités Mise En Equivalence					
Résultat net de l'ensemble consolidé		-62 175	1 361	-63 536	-4668,2%
Dont Intérêts minoritaires			5	-5	-100,0%
Dont Résultat net (Part du Groupe)		-62 175	1 356	-63 542	-4686,5%

Tableau des flux de trésorerie

En k€	31/12/2025	31/12/2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net des sociétés intégrées	-62 175	1 361
Dotations aux amortissements et provisions	60 109	1 679
Reprises aux amortissements et provisions	-688	-1 123
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt	-478	-1 150
Variation Impôts différés		
Augmentation des intérêts courus	-33	49
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	69	-235
Marge Brute Autofinancement	-3 196	581
Variation des créances clients	116	465
Variation des autres créances et comptes de régularisation	1 459	201
Variation des dettes fournisseurs	-865	140
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-1 364	-1 201
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-653	-395
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 849	187
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 965	-2 117
Acquisition d'immobilisations corporelles	-11	-16
Acquisition d'immobilisations financières	-102	-27
Acquisition de bitcoins	-265 610	-3 618
Variation des fournisseurs d'immobilisations		
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations	-267 688	-5 778
Cession et Réduction d'immobilisations financières		128
Flux liés aux cessions d'immobilisations		128
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales	-5	1 187
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-267 693	-4 463
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	124 688	3 496
Rachats nets d'actions propres	-53	
Variation des comptes courants	-39	-81
Nouveaux Emprunts	152 204	1 300
Remboursement des emprunts	-2 452	-595
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	274 349	4 120
VARIATION DE TRESORERIE		
	2 806	-157
Incidence des variations de taux de change	0	-1
TRESORERIE A L'OUVERTURE	663	19
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts		801
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 469	663
Disponibilités	3 478	729
Concours Bancaires Courants	-10	-67
Détail de la Trésorerie à la clôture	3 468	663
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie	-6	162
Prix de cession des titres		1 025
Détail des incidences de variation de périmètre	-6	1 187

Annexe des comptes consolidés au 31 Décembre 2025

La période des comptes recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les éléments comparatifs du bilan sont ceux du 31 décembre 2024, qui était d'une durée de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2025, suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent.

Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif, à l'exception de l'application de 2 nouveaux règlements applicables en 2025 (voir le paragraphe sur les changements de méthode).

Note 1 : Présentation de l'activité

THE BLOCKCHAIN GROUP est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de à 9.078.204,64 € (soit 226.955.116 actions), dont le siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux, immatriculée 504 914 094 RCS Nanterre.

La société a été introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALCPB ; Code ISIN : FR0011053636).

THE BLOCKCHAIN GROUP est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Web 2, Web 3, Blockchain : IORGA Group
- Data, IA : TRIMANE, DIP TEK

La société a été créée en 2008 et est cotée sur le marché Euronext Growth Paris, THE BLOCKCHAIN GROUP est spécialisé dans les prestations de services dédiées à l'accompagnement des entreprises dans l'exploitation des technologies dites deep tech. Le Groupe propose de nombreux services autour de ces métiers via des contrats de prestations en régie, forfait, Tierce Maintenance applicative ou conseil.

En fin d'année 2024, THE BLOCKCHAIN GROUP, a initié une nouvelle stratégie, pionnière en Europe de Bitcoin Treasury Company focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

L'année 2025 a été marqué par l'accélération de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* initiée fin 2024, et par la poursuite du plan de restructuration stratégique.

Note 2 : Faits significatifs de la période – Eléments de communication financière

Stratégie de Bitcoin Treasury Company du Groupe

Le 21 février 2025, la Société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en vue de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, et l'acquisition de nouveaux bitcoin par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, avaient pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 37.500.000 euros.

Ces délégations financières ont, depuis, été remplacées par les nouvelles délégations financières votées par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025.

Le 10 juin 2025, la Société a tenu son assemblée générale mixte en vue, notamment, de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, et l'acquisition de nouveaux bitcoin par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, ont pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 500.000.000 euros.

Emission des Obligations Convertibles en Actions (OCA)

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe au travers de sa filiale luxembourgeoise a procédé aux émissions d'obligations convertibles en actions de la société mère. Au 31 décembre 2025, 34.569.510 OCA ont été converties en 55.445.392 actions nouvelles de la Société, et 116.547.949 OCA demeurent en circulation, représentant un potentiel de 146.766.288 actions.

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000	avr.-25	avr.-30	1.000.000 €	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	avr.-25	avr.-30	48.584.905 €	14.471.581	26.602.170	34.113.324
OCA A-02	1.500.000	mai-25	mai-30	1.500.000 €	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	mai/juin-25	mai/juin-30	72.877.357 €	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	juin-25	juin-30	6.000.000 €	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	juin-25	juin-30	4.610.177 €	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	juil.-25	juil.-30	5.000.000 €	-	-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	juil.-25	juil.-30	5.045.020 €	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	août-25	août-30	6.500.000 €	-	-	6.500.000
TOTAL	151.117.459	.	.	151.117.459 €	34.569.510	55.445.392	116.547.949

Compte tenu des conversions réalisées en 2026, la situation des OCA à la date du présent document est la suivante :

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1 000 000	avr.-25	avr.-30	1 000 000 €	1 000 000	1 838 235	-
OCA A-02	1 500 000	mai-25	mai-30	1 500 000 €	1 500 000	2 121 040	-
OCA B-01	48 584 905	avr.-25	avr.-30	48 584 905 €	34 389 553	63 216 089	14 195 352
OCA B-02	72 877 357	juin 25/juil.-25	juin 30/juil.-30	72 877 357 €	17 597 929	24 883 947	55 279 428
OCA A-03	6 000 000	45809	juin-30	6 000 000 €	-	-	6 000 000
OCA B-03	4 610 177	juin-25	juin-30	4 610 177 €	-	-	4 610 177
OCA A-04	5 000 000	juil.-25	juil.-30	5 000 000 €	-	-	5 000 000
OCA B-04	5 045 020	juil.-25	juil.-30	5 045 020 €	-	-	5 045 020
OCA A-05	6 500 000	août-25	août-30	6 500 000 €	-	-	6 500 000
TOTAL	151 117 459			151 117 459 €	54 487 482	92 059 311	96 629 977

Operations sur le capital

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à l'émission de 133.570.667 actions nouvelles, portant le nombre total d'actions de 93.384.449 à 226.955.116, pour un montant total souscrit de 161.774.480 euros (dont 5.342.827 euros en nominal et 156.431.653 euros en primes d'émission).

Ces émissions se décomposent en six catégories détaillées ci-après.

Nature des opérations	Actions émises	Val. Capital (€)	Val. Prime (€)	Total (€)
7. Conversions d'OCA	55.445.392	2.217.816	32.351.691	34.569.507
8. Augmentations de capital	23.448.673	937.947	40.667.126	41.605.073
9. Programme ATM	6.235.247	249.410	21.301.590	21.551.000
10. Programme ABB	37.508.088	1.500.324	56.637.213	58.137.536
11. Exercice de BSA	6.870.353	274.814	3.462.658	3.737.472
12. Mesure d'ajustement	4.062.914	162.517	2.047.709	2.210.225

1. Conversions d'OCA (55.445.392 actions – 34.569.507 €)

Au 31 décembre 2025, 55.445.392 actions nouvelles ont été créées par conversion d'obligations convertibles en actions (OCA A-01, A-02, B-01 et B-02) pour un montant total de 34.569.507 euros (dont 2.217.816 € en nominal et 32.351.691 € en primes d'émission).

2. Augmentations de capital (23.448.673 actions – 41.605.073 €)

Au cours de l'année 2025, les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ont été réalisées entre mai et septembre 2025, pour un montant total de 41.605.073 euros (dont 937.947 € en nominal et 40.667.126 € en primes d'émission) :

- 7 mai 2025 : 8.790.039 actions à 1,0932 € - 9.609.271 € ;
- 19 mai 2025 : 3.368.258 actions à 1,2790 € - 4.308.002 € ;
- 19 mai 2025 : 3.320.174 actions à 1,2790 € - 4.246.503 € ;
- 18 juillet 2025 : 1.248.439 actions à 4,005 € - 4.999.998 € ;
- 6 août 2025 : 1.721.763 actions à 2,9040 € - 5.000.000 € ;
- 6 août 2025 : 2.500.000 actions à 3,4693 € - 8.673.250 € ;
- 11 septembre 2025 : 1.500.000 actions à 1,6867 € - 2.530.050 € ;
- 17 septembre 2025 : 1.000.000 actions à 2,2380 € - 2.238.000 €.

3. Programme ATM (6.235.247 actions – 21.551.000 €)

Dans le cadre du programme de type « At The Market » (ATM) conclu avec TOBAM, les opérations suivantes ont été réalisées entre le 16 juin et le 13 octobre 2025 pour un total de 6.235.247 actions et 21.551.000 euros (dont 249.410 € en nominal et 21.301.590 € en primes d'émission) :

- 16 juin 2025 : 1.603.306 actions au prix moyen de 4,485 € - 7.191.144 € ;
- 23 juin 2025 : 800.690 actions au prix moyen de 5,085 € - 4.071.369 € ;
- 1er juillet 2025 : 200.300 actions au prix moyen de 5,251 € - 1.051.795 € ;
- 7 juillet 2025 : 739.000 actions au prix moyen de 4,056 € - 2.997.177 € ;
- 13 juillet 2025 : 282.201 actions au prix moyen de 3,949 € - 1.114.496 € ;
- 21 juillet 2025 : 385.150 actions au prix moyen de 4,104 € - 1.580.603 € ;
- 8 septembre 2025 : 1.019.000 actions au prix moyen de 1,723 € - 1.756.054 € ;
- 15 septembre 2025 : 443.000 actions au prix moyen de 1,677 € - 742.906 € ;
- 22 septembre 2025 : 263.000 actions au prix moyen de 1,740 € - 457.515 € ;
- 6 octobre 2025 : 332.600 actions au prix moyen de 1,144 € - 380.528 € ;
- 13 octobre 2025 : 167.000 actions au prix moyen de 1,242 € - 207.414 €.

4. Émission et exercice de BSA (6.870.353 actions - 3.737.472 €)

Le 11 avril 2025, la Société a procédé à l'attribution gratuite de 93.384.449 BSA 2025-01 à l'ensemble des actionnaires (1 BSA par action détenue au 10 avril 2025). Chaque lot de 7 BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 0,544 euro. Les BSA sont négociables sur Euronext Growth et exerçables jusqu'au 10 avril 2026.

Au 31 décembre 2025, 6.870.353 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 3.737.472 euros (dont 274.814€ en nominal et 3.462.658€ en primes d'émission).

5. Programme ABB (37.508.088 actions - 58.137.536 €)

Une opération de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding » - ABB) a été réalisée le 16 septembre 2025, portant sur l'émission de 37.508.088 actions nouvelles, pour un montant total, prime d'émission incluse, de 58.137.536 euros.

6. Mesures d'ajustement économiques (4.062.914 actions – 2.210.225 €)

Conformément aux stipulations contractuelles des BSA 2025-01, des mesures d'ajustement ont donné lieu à l'émission de 4.062.914 actions nouvelles supplémentaires pour un montant total de 2.210.225 euros.

Constitution de CAPITAL B LUXEMBOURG SA

Le 13 février 2025, THE BLOCKCHAIN GROUP a constitué la société CAPITAL B LUXEMBOURG SA, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à Luxembourg, au capital de 30.000 euros détenue à 100 %.

Cette filiale a pour objet principal la détention d'intérêts, de participations ou de créances dans toutes sociétés ou entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la gestion de ces intérêts et participations. C'est par l'intermédiaire de cette entité que les deux tranches d'obligations convertibles en actions (OCA) ont été émises au cours de l'exercice 2025.

Acquisition de BTC

Ces opérations de renforcement des fonds propres ont notamment permis au Groupe de poursuivre sa stratégie d'accumulation de Bitcoin conformément à sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, lui permettant de détenir au 31 décembre 2025 2.823 bitcoin comme actif de trésorerie.

Rappel des KPI's

THE BLOCKCHAIN GROUP adopte le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* lancée le 5 novembre 2024.

Pour rappel, le 'BTC € Gain' est un KPI qui représente la valeur en euros du 'BTC Gain', calculée en multipliant le 'BTC Gain' par le cours de référence du BTC sur la période. Sur l'année 2025, le cours du BTC considéré était le coût d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. Compte tenu de la volatilité du prix du BTC, la Société précise qu'à partir du 31 décembre 2025, le cours considéré est désormais le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant la communication financière.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait un total de 2.823 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 263 m€ soit une valeur moyenne de 93.215 € par BTC.

La Société précise qu'elle détient également 59 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance, publiés par la Société.

Cotation sur le marché OTCID

Le 9 juillet 2025, la Société a annoncé être engagée dans les dernières étapes du processus de cotation sur le marché US OTCID, un compartiment d'OTC Markets Group.

L'opération ne donnera lieu à aucune émission de nouveaux titres ni à une levée de capital. Dans le cadre de cette cotation, les teneurs de marché acquerraient des actions existantes de la Société sur Euronext Growth Paris en les rendant accessibles à la négociation aux États-Unis, via un ticker spécifique accessible via les courtiers traditionnels US, une cotation en dollar américain, et un mécanisme de règlement-livraison intégré aux standards du marché local.

OTCID est le point d'entrée stratégique pour les entreprises internationales souhaitant disposer d'un cadre transparent afin d'interagir avec les investisseurs américains grâce à une communication régulière et cohérente.

La Société a annoncé le 13 avril 2026, la finalisation du processus de cotation et d'accessibilité de son code mnémorique CPTLF sur le marché US OTCID, à la suite de la validation par la FINRA au titre de la Rule 211, permettant désormais à des intermédiaires financiers d'initier et de publier des cotations actives sur le titre.

Création d'une filiale à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)

Une nouvelle filiale à Abu Dhabi, La filiale d'Abu Dhabi a été créée le 26 août 2025 afin de centraliser les activités de relations investisseurs et d'opérations sur les marchés de capitaux et, à ce jour, ne donne lieu à aucune facturation ou refacturation à la société mère.

En l'absence de flux financiers en 2025, cette filiale n'a pas été consolidée.

Changement de dénomination commerciale

Le 21 juillet 2025, la Société a annoncé l'adoption d'un nouveau nom commercial : « CAPITAL B ». Ce changement de nom reflète l'ambition de la Société depuis l'adoption de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* en novembre 2024.

Le nouveau nom commercial « CAPITAL B » remplacera progressivement l'ancien sur les plateformes financières.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé la mise en ligne d'un nouveau site internet, ainsi que le déploiement d'une nouvelle identité visuelle, incluant notamment un nouveau logo.

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du Groupe formé par la Société et ses filiales.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

A ce jour, le passif définitif de la procédure n'est pas encore arrêté en raison de la contestation de certaines créances qui seront jugées ultérieurement.

En l'état et compte tenu des créances admises, le plan de continuation se présente comme suit :

- Plan de remboursement sur dix ans :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
Total déclaré	1%	1%	5%	6%	8%
2 185 511,49	21 855,11	21 855,11	109 275,57	131 130,69	174 840,92

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
Total déclaré	10%	12%	14%	19%	24%
2 185 511,49	218 551,15	262 261,38	305 971,61	415 247,18	524 522,76

- Plan de remboursement à quatre ans en contrepartie du remboursement de 46% de la dette déclarée :

En euros		23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028
Option courte	Montant	1%	5%	15%	25%
Total	287 818,23	2 878,18	14 390,91	43 172,73	71 954,56

- Soit une échéance totale par année :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
Total échéance	25 286,41	36 246,03	152 448,31	203 085,25	307 237,31

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
Total échéance	350 947,53	262 261,38	305 971,61	415 247,18	524 522,76

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture, font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du Groupe. Le Groupe dispose de 59 BTC alloués à ses besoins opérationnels.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible plus importante et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales, et dispose de nouvelles ressources de financement.

Référentiel comptable

Les comptes semestriels consolidés THE BLOCKCHAIN GROUP sont établis conformément aux dispositions du Code de commerce et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC), notamment le règlement ANC n° 2020-01 modifié par le règlement ANC n° 2024-05, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et du règlement CNC 99-R-01.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels au 31 décembre 2025.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes, sous la réserve de l'application du règlement ANC n°2022-06 applicable depuis le 1er janvier 2025.

Changements de méthode comptable

Les principales évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06 sont les suivantes :

- la définition du résultat exceptionnel est restreinte aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels ;
- la technique du transfert de charges est supprimée ; les écritures concernées sont désormais reclassées selon les nouveaux schémas comptables.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles THE BLOCKCHAIN GROUP détient, de manière durable, directement ou indirectement, une participation supérieure à 40% du capital et pour lesquelles le Groupe détient le contrôle exclusif (sans qu'aucun autre associé ne détienne une part supérieure), sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des associés minoritaires dans les filiales consolidées.

Les sociétés dans lesquelles THE BLOCKCHAIN GROUP détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 20% et exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés pour lesquelles les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure ne sont pas intégrées. Ce point est non applicable au 31 décembre 2025.

Périmètre de consolidation

Le périmètre est détaillé en note 4. Il est à noter que les méthodes d'intégration des filiales sont aussi mentionnées dans cette note.

Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par THE BLOCKCHAIN GROUP sont les suivantes :

Note 3.1 Frais de développement

La société enregistre à l'actif ses frais de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les coûts (directs et indirects) qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation sont incorporables au coût de production :

- les frais des prestataires attribuables au développement de l'immobilisation ;
- les charges directes de production, comprenant notamment les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif ainsi que les coûts de dépôt de brevet.

Les frais de développement qui sont activés lors de la mise en service publique de nos plateformes par nos clients (i.e générateur de chiffre d'affaires récurrents, via nos commissions facturées lors des échanges de flux de données) sont amortis à compter de cette mise en service des immobilisations produites, sur leur durée réelle d'utilisation de 3 ans en fonction de la nature des projets.

Une analyse des différents développements est réalisée à chaque clôture, i.e. au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice, et en cas d'échec ou de perspectives commerciales insuffisantes ou d'une obsolescence constatée des développements (brique technique plus utilisée dans nos produits), un amortissement exceptionnel est comptabilisé pour la valeur nette comptable et l'immobilisation incorporelle est sortie du bilan. Sinon, ce test est mis en œuvre uniquement en cas d'indices de pertes de valeur.

Note 3.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de fichiers de relations client identifiables dans le cadre de regroupement d'entreprises. Elles sont amorties à compter de leur acquisition sur une durée de 7 ans.

Note 3.3 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entités, etc) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode conduit à la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises à leur juste valeur, correspondant au prix que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément. A noter que l'évaluation de la juste valeur d'un actif tient compte de l'utilisation envisagée par l'acquéreur.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1er exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition au cours duquel le Groupe peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé. La durée d'utilisation fait l'objet d'une analyse et en cas de durée non limitée, l'écart d'acquisition n'est pas amorti.

La valeur des écarts d'acquisition est appréciée à la clôture de chaque exercice en fonction des résultats des filiales concernées et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Une dépréciation de l'écart d'acquisition est retenue par le Groupe lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition ou des tests de la clôture précédente.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash-Flow) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ajusté le cas échéant d'une prime de risque spécifique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuel.

Ils sont effectués par défaut au 31 décembre, sauf indice de perte de valeur constaté à un autre moment de l'année.

Au 31 décembre 2025 une dépréciation complémentaire de 4.300 k€ sur l'écart d'acquisition de TRIMANE a été comptabilisée (Cf. § Note 5.2).

Note 3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- agencements et installations : 5 à 10 ans (L),
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans (L),
- mobilier de bureau : de 3 à 10 ans (L).

Note 3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé ou à des actifs financiers ou prêts dont l'horizon de liquidité est supérieur à un an à l'origine.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une dépréciation est dotée du montant de la différence.

Note 3.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée sur les créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant un risque ou un retard anormal dans le recouvrement font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié.

Note 3.7 Opérations, créances et dettes en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur au jour de la transaction. Si de telles opérations ont lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable au cours de clôture. Les dettes, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Note 3.8 Valeurs mobilières de placement – Instruments de trésorerie

Lorsque l'entité détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont comptabilisés dans le numéro de compte 5202 « jetons détenus ».

Les bitcoins répondent à la définition des jetons au sens de l'article 619-1 du PCG. Ils sont comptabilisés au débit du compte 5202 - Jetons détenus.

Les variations de valeurs transitent par des comptes transitoires au bilan. Une provision est constituée, en cas de moins-value latente (PCG art. 619-12).

Les valeurs vénales sont déterminées à la date clôture, sur base des dernières informations fiables disponibles.

Pour les comptes annuels clos le 31 décembre 2025, il a été retenu un cours du BTC de 74.551,26 € (Source: Bloomberg Financial Data).

Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan en cas de perte latente,
- au passif du bilan en cas de gain latent.

Le traitement de la comptabilité de couverture est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

Note 3.9 Impositions différées

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire au dernier taux connu à la date de clôture.

Au 31 Décembre 2025, les taux d'imposition utilisés s'élèvent à 25%.

Des impôts différés sont activés sur la base des pertes fiscales des sociétés opérationnelles dans la mesure où leur imputation apparaît probable.

Les activations correspondantes sont évaluées sur la base des perspectives d'évolution des résultats fiscaux de chaque entité dans la limite des imputations anticipées sur les deux ou trois exercices suivants celui de l'arrêté. Les impôts différés actif et passifs constatés par une même entité font l'objet de compensations au bilan.

Au 31 décembre 2025, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation.

Note 3.10 Subventions

Aucune subvention d'investissement n'a été reçue sur l'exercice.

Note 3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'appuie sur les différentes activités des sociétés du Groupe dont les modalités de reconnaissance du revenu sont propres à chacune des activités.

Pour l'activité des sociétés IORGA Group et TRIMANE, les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- pour les contrats en régie, le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables ;
- des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les principaux contrats de prestations récurrentes concernent soit des prestations d'abonnement ou de licences pour la mise à disposition d'outils technologiques ou de génération de contacts qualifiés sur Internet.

Dans le cas d'outils, la rémunération est composée d'un montant fixe mensuel et d'un montant variable.

La facturation intervient typiquement sur une base mensuelle pour des montants correspondant à l'abonnement mensuel ou à la licence mensuelle ou aux volumes délivrés et validés par les clients au titre d'un mois donné. Selon la nature de la prestation concernée, le chiffre d'affaires correspondant est reconnu en comptabilité sur la période : correspondant à l'utilisation ou la mise à disposition des outils technologiques de livraison des contacts qualifiés, d'envoi des mails, de réalisation des clics, de réalisation des ventes validées.

Note 3.12 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Note 3.13 Résultat ramené à une action

Les résultats par action sont calculés et présentés par référence aux principes posés par l'avis n°27 émis par l'Ordre des Experts-Comptables. Ces calculs s'appuient notamment sur :

- le résultat net – part du Groupe de la période ;
- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période de constatation.

Note 3.14 Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite concernent uniquement les salariés français du Groupe (aucune obligation de cette nature ne s'appliquant dans les autres pays où le Groupe est implanté) et sont traités en engagements hors bilan (voir note 5.23).

Les hypothèses prises pour leur calcul sont les suivantes au 31.12.2025 :

- taux d'actualisation de 3.6%
- turn-over faible des salariés
- évolution des rémunérations de 1 à 2%
- taux de charges sociales de 45%.

Note 3.15 Instruments financiers

Au 31 Décembre 2025, THE BLOCKCHAIN GROUP dispose des instruments financiers suivants :

Les Bons de Souscription d'Actions (BSA)

La Société a mis en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 0,544 € représentant une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025.

Sur la base du capital de la Société au 10 avril 2025, un maximum de 93.384.449 BSA 2025-01 ont été émis. Les BSA 2025-01 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions auto détenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

7 BSA donnent le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 1 an à compter de leur attribution (11 avril 2025), à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 7.57.305,44 euros, soit 13.340.635 actions.

Le montant minimal de souscription est fixé à 14.000 BSA pour 2.000 actions nouvelles, étant précisé que les actionnaires disposant de moins de 14 000 BSA auront la possibilité de vendre leurs BSA ou d'acheter des BSA complémentaires sur le marché, à leur discrétion. Les BSA ont été admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution.

Les Attributions Gratuites d'Actions (AGA)

L'Assemblée Générale de la Société en date du 10 juin 2025 a autorisé dans 14^{ème} résolution, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre la société au profit des membres du personnel et/ou mandataires sociaux visé à l'article L.22-10-59 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2025, le Conseil d'Administration de la société a décidé de procéder à l'attribution de 220.000 actions gratuites de la Société.

L'attribution d'actions gratuites ne deviendra définitive qu'à l'issue qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 1 an, étant entendu que les bénéficiaires devront alors conserver les AGA pendant une durée minimale supplémentaire d'un an à compter de leur attribution définitive.

Les Obligations Convertibles en Actions (OCA)

Les OCA seront libérées en numéraire (euro) ou en BTC (en nature), et soit (i) converties en actions ordinaires émises par TBG, soit (ii) remboursées en numéraire (Euro) ou en BTC, soit (iii) converties en actions de la filiale CAPITAL B Luxembourg dans l'hypothèse de :

- toute procédure de dissolution/liquidation volontaire ou de restructuration décidée par un tribunal (y compris, mais sans s'y limiter, la réorganisation judiciaire, la liquidation ou tout mécanisme équivalent) à l'encontre de la société mère ; ou
- toute action sociale, procédure judiciaire ou autre procédure ou mesure est prise en relation avec la suspension des paiements, un moratoire sur toute dette, la liquidation, la dissolution, l'administration ou la réorganisation, y compris, sans limitation, la faillite, l'insolvabilité, la liquidation, le moratoire, la liquidation volontaire ou judiciaire, le sursis de paiement, la réorganisation judiciaire, la dissolution administrative sans liquidation.

Les sommes libérées par les souscripteurs des OCA seront employées (i) principalement, à la souscription de BTC, conformément à la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* poursuivie par TBG, et (ii) le solde, au financement des frais de fonctionnement de CAPITAL B Luxembourg et sa société mère.

Les OCA sont convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutive atteigne au moins 130% du prix de conversion.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance.

Les OCA, dont les principaux termes et conditions sont :

- valeur nominale 1 € ;
- prix d'émission à la valeur nominale ;
- coupon : 0% ;
- prime de non-conversion : Néant ;
- remboursement : « 99-100% of the Acquired BTC », i.e. 95 % de la dette nominale au maximum.

Les OCA seront libérées en numéraire (euro) ou en BTC (en nature), et soit (i) converties en actions ordinaires émises par TBG, soit (ii) remboursées en numéraire (Euro) ou en BTC, soit (iii) converties en actions de CAPITAL B Luxembourg dans l'hypothèse de l'ouverture d'une liquidation judiciaire à l'encontre de la société mère.

En effet, dans ce dernier cas uniquement, le souscripteur est en droit de demander de convertir tout ou partie des obligations convertibles B-01 en actions ordinaires de l'émetteur à émettre au prix de souscription d'un 1 € par action de Capital B Luxembourg.

En vertu des contrats d'émission d'OCA, il est prévu que nous investissions à minima 95% des souscriptions obligataires à l'acquisition de BTC.

Ainsi, jusqu'à 5% du montant des emprunts obligataires peuvent être utilisés pour financer les besoins opérationnels du Groupe, étant précisé qu'à compter de la conversion de la dette les BTC correspondants sont librement cessibles.

Lorsqu'à la date de clôture, l'évaluation de ces emprunts et dettes assimilées a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences d'évaluation sont inscrites dans des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les comptes 4746 « Différences d'évaluation de jetons sur des passifs – Actif » et 4756 « Différences d'évaluation de jetons sur des passifs - Passif » enregistrent les différences d'évaluation en contrepartie des comptes d'emprunts et dettes assimilés.

Cette réévaluation ne porte que 95% du nombre de BTC reçus à la souscription, correspondant à la part potentiellement remboursable. En effet comme indiqué supra, les 5% restants ne sont pas exposés aux variations du cours du BTC, dès lors qu'ils ne donnent pas lieu à un remboursement en BTC et que l'option de conversion en actions n'est pas indexée sur le cours du BTC.

Application de la comptabilité de couverture aux OCA et aux BTC adossés à ces OCA

- **Risque de hausse du cours du bitcoin**

Une hausse du cours du bitcoin entraîne une augmentation du montant remboursable de la dette obligataire, générant ainsi une moins-value latente, dans la mesure où celle-ci est susceptible d'être remboursée en bitcoins si le souscripteur en fait le choix.

Le Groupe étant tenu de conserver 95% des bitcoins transférés lors de la souscription, le risque lié à l'augmentation de la valeur de la dette obligataire est couvert par la détention d'un nombre équivalent de bitcoins à celui susceptible d'être remis en remboursement.

Les moins-values latentes constatées sur la dette en cas de hausse du cours sont ainsi compensées par les plus-values latentes constatées sur les BTC détenus à l'actif.

Les conditions de l'application de la comptabilité de couverture définie à l'article 628-11 du PCG sont respectées en cas de hausse du cours du bitcoin, l'élément couvert au sens de l'article 628-8 correspondant aux OCA susceptibles d'être remboursés en BTC, et l'instrument de couverture au sens de l'article 628-7 correspondant aux bitcoins conservés à l'actif. Ainsi, dans ce scénario, aucune provision n'est constituée

- **Risque de baisse du cours du bitcoin**

Une baisse du cours du bitcoin entraîne une perte de valeur des bitcoins détenus à l'actif, générant ainsi une moins-value latente.

Cette situation se traduit également par une diminution de la valeur de la dette obligataire susceptible d'être remboursée en bitcoins. Néanmoins, cette dette ne peut pas être qualifiée d'instrument de couverture, compte tenu de l'existence de l'option de conversion en actions de la société mère en lieu et place d'un remboursement en bitcoins, à la discrétion du souscripteur.

Dans ce cadre que l'article 628-7 du PCG prévoit que les opérations comportant la vente d'options ne peuvent être qualifiées de couverture que dans des cas exceptionnels.

En conséquence, en cas de baisse du cours, les moins-values latentes constatées sur les bitcoins détenus à l'actif ne sont pas compensées par les plus-values latentes constatées sur la dette obligataire, du fait de l'existence de l'option de conversion à la main du souscripteur.

Au cas d'espèce, la comptabilité de couverture ne s'applique pas dans l'hypothèse d'une baisse du cours du bitcoin. Dans ce scénario, les moins-values latentes sur les bitcoins détenus doivent donner lieu à la constitution d'une provision à la date de clôture.

Note 3.16 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères autonomes sont convertis en Euro selon la méthode du cours de clôture, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; ce dernier point est non applicable au 31 décembre 2025) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Note 4 : Périmètre des comptes consolidés

IG : « Intégration globale »

Sociétés détenues par The Block Chain Group

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2025	Méth. d'intégrat. 2024
The Block chain group	France	Mère	Mère	504914094	(1)	IG	IG
IORGA GROUP	France	100%	100%	844764183	(1)	IG	IG
TBG North America	Canada			1,177E+09	(2)	NC	IG
The blockchain land	France	100%	54%	844764183	(1)	IG	IG
The block chain CSF	France	94%	94%	843951690	(1)	IG	IG
Block Invest	France			914648951	(1)	TUP	IG
The Blockchain Group Luxembourg	Luxembourg	100%	100%	8293950	(3)	IG	NC
Trimane	France	100%	100%	481552628	(1)	IG	IG

Sous groupe détenu par TBG North America

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2025	Méth. d'intégrat. 2024
Blockchain lab	Canada				(4)	NC	IG
TBGNA Consulting	Canada			721586105	(5)	NC	IG

Sous groupe détenu par Block chain innovation

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2025	Méth. d'intégrat. 2024
Trimaesys	France			500665633	(1)	TUP	IG
DIP TEK	France	100%	100%	481552628	(1)	IG	IG

(1) 102 terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux

(2) 222O-800 Montréal H3B 1X9

(3) 2A Rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg

(4) 222O-800 - boulevard René-Levesque O Montréal H3B 1X9

(5) 2900 - 550 Burrard Street

La société Trimaesys a fait l'objet d'une TUP au profit de la société THE BLOCKCHAIN GROUP. Il en est de même pour la société Block Invest

Les sociétés TBG North America, ainsi que ses filiales, ont été sorties du périmètre en raison de leur caractère non significatif.

Note 5 : Informations sur le bilan

Note 5.1 Immobilisations incorporelles

es variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Ecart d'acquisition	18 456						18 456
Frais de développement	5 314	362					5 676
Concessions brevets droits sim.	1 002						1 002
Autres immobilisations incorp.	1 968						1 968
Avances et acomptes / Inc	1 769	1 602					3 371
Droits Utilisation							
TOTAL IMMOB. INC	28 508	1 965					30 473

AMORT. & DEPRECIA.	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
ECARTS D'ACQUISITION	-2 500	-4 300					-6 800
Frais de développement	-4 011	-896					-4 907
Concessions brevets droits sim.	-499	-224					-723
Autres immobilisations incorp.	-1 124	-258		0			-1 382
TOT.AMOR.DEPR.INC.	-8 134	-5 677		0			-13 812
	Dont						
	Exploitation	5 677					

A l'exception des écarts d'acquisition (voir le paragraphe ci-dessous), aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur ces actifs.

Les autres immobilisations incorporelles comportent l'affectation d'une partie des écarts d'évaluation de TRIMANE pour une valeur brute de 1.968 k€.

Les variations de périmètre de l'écart d'acquisition font l'objet d'un détail dans le paragraphe suivant.

VALEURS NETTES IMMO INCORP	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Ecart d'acquisition	18 456	-6 800	11 656	15 956
Frais de développement	5 676	-4 907	770	1 303
Concessions brevets droits sim.	1 002	-723	279	503
Autres immobilisations incorp.	1 968	-1 382	586	844
Avances et acomptes / Inc	3 371		3 371	1 769
IMMOB. INC. NETTES	30 473	-13 812	16 662	20 374

Note 5.2 Ecarts d'acquisition

Le tableau ci-après détaille les principaux éléments de détermination des écarts d'acquisition constatés à l'occasion des entrées historiques de périmètre.

Ecarts d'acquisition (k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Amort. Dépré.	Net	Brut	Amort. Dépré.	Net
IORGA	2 893		2 893	2 893		2 893
TRIMANE	15 564	-6 800	8 764	15 564	-2 500	13 064
Total des écarts d'acquisition	18 456	-6 800	11 656	18 456	-2 500	15 956

Les hypothèses clés retenues au 31 décembre 2025 pour l'impairment test sont les suivantes :

- un WACC à 15 % identique au taux retenu au 31 décembre 2024, qui inclut une prime de risque spécifique compte tenu du contexte lié à la situation financière du Groupe ;
- un taux de croissance à l'infini perpétuel de 2 % ;
- un niveau d'EBITDA retenu pour la dernière année de projection égal à l'EBITDA projeté dans le BP à N+5.

Nous avons pratiqué des tests de sensibilité comme suit :

- variation du taux de WACC de + 0,5% / -0,5%
- variation du taux de croissance à l'infini de + 0,5% / -0,5%

Taux d'actualisation 14%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	-0,5 m€	-0,3 m€
-0,5 %	+0,5 m€	+0,3 m€

Taux de croissance à l'infini 2%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	+0,3 m€	+0,2 m€
-0,5 %	-0,3 m€	-0,2 m€

Une dépréciation de 4.300 k€ a été enregistrée à la suite de cet impairment test sur l'écart d'acquisition de la société TRIMANE.

Note 5.3 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Constructions	54			-54			
Autres immobilisations corporelles	717	11		54			782
TOTAL IMMOB. CORP	771	11					782

AMORT. & DEPRECIA.	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Constructions	-48	-1		49			
Autres immobilisations corporelles	-556	-100		-49			-705
TOT. AMOR.DEP.R.CORP.	-605	-101					-705

Dont Exploitation	101						
	101						

VALEURS NETTES IMMO CORP	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Constructions				5
Autres immobilisations corporelles	782	-705	77	161
IMMOB. CORP. NETTES	782	-705	77	167

Note 5.4 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Titres de participations	63	0				0	63
Prêts		70					70
Dépôts de Garantie	288	84					372
TOTAL IMMOB. FIN.	351	154				0	505

AMORT. & DEPRECIATIONS	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Autres participations		-63					-63
TOTAL IMMOB. FIN.		-63					-63

Dont Financier	63						
	63						

VALEURS NETTES IMMO FIN	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Titres de participations		-63		63
Prêts	70		70	
Dépôts de Garantie	372		372	288
IMMOB. FIN. NETTES	505	-63	442	351

Note 5.5 Créances clients et comptes rattachés

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

En k€	31/12/2025			31/12/2024		
	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette
Clients et Comptes Ratt.	3 311		3 311	5 273	-1 702	3 571
Clients Factures à Etablir	282		282	379		379
Clients Douteux	3 756	-3 515	241	1 809	-1 809	
Total Clients	7 349	-3 515	3 834	7 461	-3 511	3 950

Clients	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Clients et Comptes Ratt.	5 273	-1 962	0		0	3 311
Clients Factures à Etablir	379	-97				282
Clients Douteux	1 809	1 947	1			3 756
Dépréciation des clients	-3 511	-4				-3 515
Total Clients	3 950	-116	1		0	3 834

Note 5.6 Autres créances et compte de régularisation

Les autres créances s'analysent comme suit

En k€	31/12/2025			31/12/2024		
	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette
Av. et Ac. versés/comm.	17		17			
Personnel	6		6	6		6
Organismes sociaux	45		45	53		53
Créances fiscales (hors IS)	7		7	24		24
CIR	2 016		2 016	2 301		2 301
TVA	1 201		1 201	1 368		1 368
Comptes Courant	3 209	-3 209	0	2 143	-2 121	22
Affacturage	169		169	432		432
Autres créances	47		47	89		89
Créances / Cessions de Sociétés Consolidées	51		51			
Fournisseurs	62		62	251		251
Actif d'Impôt Différé						
Charges con. d'avance	223		223	229		229
Ecart Conversion Actif	0		0	96		96
Moins-Value Latente CRYPTO	53 938		53 938			
Total	60 992	-3 209	57 783	6 991	-2 121	4 870

La créance d'impôt société correspond au CIR de l'année 2025 pour 2 m€.

Une moins-value latente de 53.938 k€ a été constatée sur les BTC (Cf. Note 3.15 – Instruments financiers).

Le traitement comptable des OCA et des BTC adossés à ces OCA est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

ClientsAutres Créances et Comptes de Régul	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Indexation	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Av. et Ac. versés/comm.		17					17
Personnel	6	0					6
Organismes sociaux	53	-8					45
Créances fiscales (hors IS)	24	-12	-5			0	7
CIR	2 301	-284					2 016
TVA	1 368	-167	0				1 201
Comptes Courant	2 143		1 227		-160	0	3 209
Affacturage	432	-263					169
Autres créances	89	-10			-32		47
Créances / Cessions de Sociétés Consolidées					51		51
Fournisseurs	251	-189					62
Charges con. d'avance	229	-5	-1			0	223
Ecart Conversion Actif	96	-1	-90			-5	0
Moins-Value Latente CRYPTO				53 938			53 938
Dépréciation des Comptes Courants	-2 121	-537	-525		-27		-3 209
Impact du change sur créances et dettes intragroupes	0	-69				69	
Total Autres Créances et Comptes. de Régul.	4 870	-1 528	607		-168	63	57 783
Dont Var Autres créances (Tableau de flux)		-1 459					
Dont Ecart de change / Créa. & Dettes Intra groupes		-69					

Les charges constatées d'avance correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Note 5.7 Impôts différés actifs

Les déficits fiscaux détenus par le Groupe THE BLOCKCHAIN GROUP sont non activés.

Note 5.8 Trésorerie

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs Mobilières		
Disponibilités	3 478	729
Trésorerie Active	3 478	729
Concours Bancaires	-10	-67
Trésorerie Passive	-10	-67
Trésorerie Nette	3 468	662

Instruments financiers (Actifs numériques)

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
BTC	268 816	3 205	265 611
MV/PV Latente BTC	-53 938	412	-54 351
BTC	214 878	3 618	211 260
Ecart sur BTC Actif	-53 938		-53 938
Ecart sur BTC Passif	20 170	412	19 758

Au 31 décembre 2025, en application de sa nouvelle stratégie le Groupe détenait un total de 2.823 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 263 m€ soit une valeur moyenne de 93.215 € par BTC.

La Société précise qu'elle détient également 59 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance, publiés par la Société.

Une moins-value latente de 53.938 k€ a été constatée à la clôture de l'exercice.

La société se réserve le droit de céder tout ou partie des 59 BTC détenus « en réserve » de trésorerie pour faire face à ses besoins de financement opérationnels, issus des financements par OCA conformément au fonctionnement des contrats d'OCA décrit dans la Note 3.15 § Fonctionnement des OCA.

La trésorerie disponible de la Société s'établit à 3.478 k€ contre 729 k€ au titre de l'exercice précédent au 31 décembre 2025. Le Groupe dispose également de 59 BTC alloués à ses besoins opérationnels, représentant 4.399 k€ sur la base du cours du BTC au 31 décembre 2025 (74.551,26 €).

Note 5.9 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées Groupe	Auto-contrôle	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion Groupe	Total Part du Groupe	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2024	3 735	35 451	-28 280	-26	1 356	-54	12 182	12 182
Affectation résultat 2024			1 356		-1 356			
Résultat consolidé 12/2025					-62 175		-62 175	-62 175
Ecart de conversion						30	30	30
Conversion d'obligations	2 218	32 352					34 570	34 570
Autres Opérations sur le capital	3 125	121 563					124 688	124 688
Autres mouvements			31		0	24	55	55
Situation au 31/12/2025	9 078	189 366	-26 893	-26	-62 175		109 351	109 351

Au 31 décembre 2025 le capital de la société est constitué de 226.955.116 actions de valeur nominale 0,04 €.

Les mouvements sur le poste capital social s'analysent comme suit :

En €	Nombre d'action	Nominal(€)	Montant(€)
Situation clôture au 31/12/2024	93 384 449	0,04	3 735 378
Variation	133 570 667	0,04	5 342 827
Situation clôture au 31/12/2025	226 955 116	0,04	9 078 205

La société THE BLOCKCHAIN GROUP détient au 31 décembre 2025, 85.944 de ses propres actions. Ces dernières ont été acquises sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 307.758 titres, initié en juillet 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de Commerce.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces dernières sont privées de droits pécuniaires et extra pécuniaires. Les actions propres et les résultats de cessions réalisées en cours d'exercice sont imputés sur les capitaux propres du Groupe.

Le nombre d'AGA en circulation pouvant donner accès au capital (1 AGA = 1 action ordinaire) est de 220.000 actions, soit une dilution potentielle de 0,1% au 31 décembre 2025.

	Nombre de titres ou droits	Année/date de départ des options	Prix de souscription	Parité	% du capital
Actions gratuites	220 000	2025	NA	1 AGA = 1 action	0,1

Les actions gratuites correspondent aux plans d'attribution gratuites d'actions, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

Obligation convertible en Actions (OCA)

Ci-dessous figure le détail des OCA émises au 31 décembre 2025 restant à convertir :

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000	avr.-25	avr.-30	1.000.000 €	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	avr.-25	avr.-30	48.584.905 €	14.471.581	26.602.170	34.113.324
OCA A-02	1.500.000	mai-25	mai-30	1.500.000 €	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	mai/juin-25	mai/juin-30	72.877.357 €	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	juin-25	juin-30	6.000.000 €	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	juin-25	juin-30	4.610.177 €	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	juil.-25	juil.-30	5.000.000 €	-	-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	juil.-25	juil.-30	5.045.020 €	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	août-25	août-30	6.500.000 €	-	-	6.500.000
TOTAL	151.117.459	.	.	151.117.459 €	34.569.510	55.445.392	116.547.949

Bons de souscription d'Actions (BSA)

Au cours de l'année 2025, à 48.092.471 BSA ont été exercés entraînant la création de 6.870.353 actions.

Note 5.10 Intérêts minoritaires

Conformément à l'article 252-1 de l'ANC, "lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée."

Dans le cas présent, et conformément à la réglementation en vigueur, les minoritaires des filiales de THE BLOCKCHAIN GROUP n'ayant pas pris d'engagement formel de combler les pertes, la part du résultat net imputable aux minoritaires a été reclassée en résultat Groupe (pour la partie qui conduit à des intérêts minoritaires négatifs).

Note 5.11 Résultat par action

En €	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'action	226 955 116	93 384 449	79 508 121	57 621 763	40 233 278
Résultat net par action-part du groupe	-0,274	0,015	-0,266	-0,087	-0,013
Nombre moyen d'action(avec dilution)	226 955 116	95 264 449	79 508 121	57 621 763	40 132 168
Résultat dilué par action	-0,274	0,014	-0,266	-0,087	-0,013
Nbre d'actions en circulation en fin de période (hors actions propres)	226 869 172	93 298 000	79 508 121	57 621 763	49 707 784
Fonds propres par action(€)	0,482	0,131	-0,266	0,464	0,587

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action (Avis OEC n°27 §3). Y compris le résultat – part du Groupe de la période

Note 5.12 Provisions

Le poste « Provisions » s'analyse comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Provisions pour risques	-2 864	-54 268	688				-56 444
Provisions pour charges							
Ecart d'acquisition négatif							
Passif Impôt Différé							
Total des provisions	-2 864	-54 268	688				-56 444
Dont Financier		53 938					
Dont Excepti.		330	-688				
		54 268	-688				

Les provisions pour risques correspondent pour :

- 53.938 k€ à la moins-value latente sur les BTC détenus par le Groupe ;
- 1.500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 306 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 200 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 500 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire.

Les reprises sur provisions effectuées au cours l'exercice 2025 correspondent pour :

- 358 k€ à la diminution de la provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées prescrites ;
- 200 k€ à la diminution de la provision pour restructuration à la suite de la réalisation des fermetures de filiales étrangères ;
- 130 k€ à la reprise de la provision pour charges à la suite de la conclusion d'un protocole transactionnel avec un ancien dirigeant de la société.

A la connaissance du Groupe, il n'existe, à la date d'arrêté des comptes consolidés, aucun fait exceptionnel ou litige autres que ceux relatés dans les présentes, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats.

Note 5.13 Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » s'analyse ainsi :

DETTE FINANCIERE	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Concours bancaires Courants	-67	0	57	0		0	-10
Emprunts Obligataires Convertibles		-151 117			54 740		-96 378
Autres Emprunts obligataires	-1 300	-600	1 450				-450
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	-1 209	-487	1 002		0		-693
Comptes Courants Associés	-47		39	4	-4	0	-9
Intérêts Courus / Emprunts	-49	-16	49		0		-16
Autres Emprunts	-801						-801
TOTAL DETTES FINANCIERES	-3 473	-152 220	2 597	4	54 735	0	-98 357

Les emprunts obligataires figurant dans la colonne « Reclass. » correspondent aux conversions en capital pour 34.570 k€ et à la diminution liée à l'évolution du BTC pour 20.170 k€.

La ventilation des emprunts est la suivante :

DETTE FINANCIERE	31/12/2025	-1 an	de 1 à 5	>5
Concours bancaires Courants	10	10		
Emprunts Obligataires	96 378		96 378	
Autres Emprunts obligataires	450	450		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	693	518	175	
Comptes Courants Associés	9	9		
Intérêts Courus / Emprunts	16	16		
Billets à ordre gelés par le RJ	801	8	338	455
TOTAL DETTES FINANCIERES	98 357	1 011	96 890	455

Emprunt Obligataire Convertibles en Actions (OCA)

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, la société TBG Luxembourg, a émis plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions pour un total de 123 m€. Il est précisé que dans le cadre de la conversion des obligations en actions, les obligations destinées à être convertis ont été cédées à TBG France et donc annulées dans les comptes Groupe pour un montant de 7 m€.

Compte tenu de la clause d'indexation de la dette en fonction du cours du BTC détenus à Luxembourg, la dette obligataire a été réévaluée à hauteur de 95%, pour un montant de 20 m€ et s'élève à 96 m€ à la clôture de l'exercice.

En effet, les contrats d'OCA stipulent une clause d'indexation de la dette en fonction du cours du BTC.

La dette obligataire, dans le cas où elle ne serait pas convertie peut faire l'objet d'un remboursement en BTC (en nombre), à hauteur de 95%.

Compte tenu du nombre de BTC détenus à l'actif du bilan, il est considéré que la dette obligataire est couverte par la détention des BTC à l'actif selon le principe de couverture. L'application de la couverture conduit à la réévaluation de la dette et de l'actif de couverture sans impact sur le compte de résultat du Groupe.

Le traitement comptable est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

Autre Emprunt obligataire

La société TRIMANE, en l'absence de découvert bancaire, a émis plusieurs emprunts obligataires pour un total de 2,3 m€ dont 1,9 m€ ont été remboursés entre 2024 et 2025.

Billet à ordre

Les billets à ordre sont inclus dans le plan de continuation et seront remboursés sur 10 ans.

Note 5.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	1 966	2 874
Fourn. Fact. Non Parv.	851	856
Dette sur Acquisition de sociétés consolidées	54	
Total Fournisseurs	2 872	3 730

Ces dettes fournisseurs incluent 692 k€ de dettes antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire et donc intégrées dans le plan de continuation.

Fournisseurs	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Fournisseurs	2 874	-860	-41	-4	-3	1 966
Fourn. Fact. Non Parv.	856	-4				851
Dette sur Acquisition de sociétés consolidées				54		54
Total Fournisseurs	3 730	-865	-41	50	-3	2 872
Dont Var Autres Fournisseurs (Tableau flux)		-865				

Note 5.15 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Av et Acomp reçus	60	250
Personnel	776	886
Organismes sociaux	1 547	2 013
TVA	4 628	4 813
Autres dettes fiscales	124	148
Affacturage	1 488	1 558
Autres dettes	652	853
Produits Cons. d'avance	684	720
Ecart Conversion Passif		155
Plus-Value Latente CRYPTO	20 170	412
Total des autres dettes et Comptes de Régul	30 130	11 809

Les dettes sociales incluent une provision relative à la contribution patronale liée à l'attribution des AGA 2024, d'un montant de 181 k€ dont l'attribution définitive a été réalisée en décembre 2025.

Ces dettes incluent des dettes antérieures à l'ouverture du Redressement judiciaire et donc intégrées dans le plan de continuation :

- dettes TVA : 2.900 k€ (pénalités incluses),
- organismes sociaux : 393 k€,
- fiscale (CVAE, PAS...) : 65 k€.

Autres Dettes	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Av et Acomp reçus	250	-190				60
Personnel	886	-101	-8		0	776
Organismes sociaux	2 013	-466				1 547
TVA	4 813	-185				4 628
Autres dettes fiscales	148	-15	-9		0	124
Dettes Affacturage	1 558	-70				1 488
Autres dettes	853	-146	-1	-54	0	652
Produits Cons. d'avance	720	-36				684
Ecart Conversion Passif	155	-155				
Plus-Value Latente CRYPTO	412			19 758		20 170
Total des autres dettes	11 809	-1 364	-18	19 704	-1	30 130

Note 6 : Informations sur le résultat

Note 6.1 Répartition du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Iorga group	Trimane, trimaey, TSO	Total	%
Advisory Conseil it Marketing Blockchain Activités annexes		4 915	6 291	11 206	100,00%
Total 31/12/2025		4 915	6 291	11 206	100%
Total 31/12/2024	157	5 653	8 054	13 864	100,00%

Note 6.2 Autres produits d'exploitation

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Production immobilisée	1 965	2 117	-153	-7%
Subventions d'exploitation	18	2	15	612%
Reprises sur provisions	0	98	-98	-100%
Transfert de charges	3	83	-79	-96%
Autres produits	1	0	1	250%
Total des Autres Produits	1 987	2 300	-314	-14%

Note 6.3 Charges d'exploitation, achats et charges externes

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Achats d'études et Prestations	2 352	3 140	-788	-25%
Total des achats consommés	2 352	3 140	-788	-25%
Loyers et charges locatives	979	917	63	7%
Entret. et réparations	73	74	-1	-2%
Primes d'assurance	67	58	9	15%
Personnel extérieur	274		274	
Rémunérations d'intermédiaires	2 171	646	1 525	236%
Autres charges externes	1 384	673	710	106%
Autres charges de gestion courante	3	13	-10	-80%
Total des autres charges	4 950	2 381	2 569	108%

Les rémunérations d'intermédiaires financiers (+1.525 k€), ont augmenté significativement sur l'exercice en lien avec les opérations sur le capital et la mise en œuvre de la stratégie BTC (honoraires, conseils et autres).

Les autres charges externes ont augmenté essentiellement sur les postes suivants :

- les droits de garde des BTC (+362 k€), et
- les frais de communication et déplacements (+319 k€).

Note 6.4 Charges de personnel

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Salaires et Traitements	7 100	8 060	-960	-12%
Charges sociales du Personnel	3 213	3 532	-319	-9%
Participation des salariés				
Remboursements Personnel				
Total des charges de personnel	10 313	11 592	-1 279	-11%

Note 6.5 Dotations aux amortissements et provisions

Dot. aux amortissements sur immob.	1 478	1 679	-201	-12%
Dot. aux dépréciations sur actif circulant	4	52	-48	-92%
Total des Dot. aux amort. et prov.	1 482	1 731	-249	-14%

Note 6.6 Dépréciation / Reprise des écarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition (k€)	IORGA	TRIMANE	Luxembourg	TOTAL
Ecart d'acquisition	2 893	15 564		18 456
Amortissements / Dépréciations		-2 500		-2 500
Total	2 893	13 064		15 956
Amort / Dépréciation sur 2025		-4 300		-4 300
Total au 31/12/2026	2 893	8 764		11 656

Une dépréciation de 4.300 k€ a été enregistrée sur l'écart d'acquisition TRIMANE en 2025.

Note 6.7 Résultat financier

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
De valeurs mob/& créances d'actif immob.	0	0	0	-85%
Autres intérêts et produits assimilés	39	20	19	97%
Reprises/prov. & dépréc.&transf. de char		0	0	-100%
Différences positives de change	8	402	-394	-98%
Total des Produits Financiers	47	422	-375	-89%
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.	54 538	0	54 538	-
Intérêts et charges assimilées	168	162	5	3%
Différences négatives de change	5	15	-10	-65%
Valeur Nette Comptable Titres Consolidés Cédés	-478		-478	
Total des Charges Financières	54 233	178	54 056	30452%
Résultat Financier	-54 186	245	-54 430	-22255%

La dotation de 54.538 k€ correspond à la Moins-Value latente sur les BTC.

La valeur nette comptable négative de 478 k€ correspond à l'impact de la sortie des sociétés étrangères, déconsolidées sur l'exercice.

Note 6.8 Résultat exceptionnel

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Sur opérations de gestion	5	273	-268	-98%
Sur opérations en capital	648	1 717	-1 069	-62%
Reprises/amort.,dépréc.,prov. & Tranf. de ch.	688	1 123	-436	-39%
Total des Produits Exceptionnels	1 341	3 114	-1 773	-57%
Sur opérations de gestion	513	601	-88	-15%
Sur opérations en capital		486	-486	-100%
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.	330		330	
Total des Charges Exceptionnelles	843	1 087	-244	-22%
Résultat Exceptionnel	498	2 027	-1 529	-75%

Les produits exceptionnels sont composés principalement de la sortie de l'actif net de l'entité SHOPBOT PTY pour 155 k€ (gain de change). Les charges exceptionnelles sur opération de gestion correspondent principalement à des frais de conseil liés aux fermetures des filiales américaines pour 35 k€, et à des indemnités de rupture pour 105 k€.

Les charges et produits sur opérations en capital sont détaillées ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Cession des titres ITAQUE / Impact de la déconsolidation		1 212	-1 212	-100%
Impact de la déconsolidation de BF EUROPE		6	-6	-100%
Impact de la déconsolidation YFC/SHOPBOT PTY/ INC		342	-342	-100%
Autres	648	157	491	313%
Détail des Produits / opérations en capital:	648	1 717	143	8%

	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
VNC des sociétés consolidées sorties		3	-3	-100%
Impact de la déconsolidation de BOUNTY SOURCE		402	-402	-100%
Autres		80	-80	-100%
Détail des Charges / opérations en capital:		486	-486	-100%

Note 6.9 Charges d'impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices, se décompose comme suit (un signe « + » signifie une charge et un signe « - » un produit) :

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Impôts dûs sur les bénéfices	-2 016	-2 301	284	-12%
Impôts différés				
Total Impôts sur les bénéfices	-2 016	-2 301	284	-12%

Note 7 : Autres informations

Note 7.1 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2025 s'élèvent à 110 (contre 135 au 31 décembre 2024), répartis comme suit :

Effectifs						
Société	Cadres	Prof. Interm.	Employés	Ouvrier	Total	Effectif moyen
IORGA	40				40	40,97
TRIMANE	65				65	72,31
TBG	5				5	5,04
31/12/2025	110	-	-	-	110	118,32

Note 7.2 Engagements hors bilan

La société a procédé au 31 décembre 2025 à un calcul prévisionnel d'indemnités de départ à la retraite.

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	655	706
Avals, cautions, garanties - BPI		
Autres engagements donnés		
Personnel - Indemnités de fin de carrière	655	706
Engagements reçus	-	-
Avals, cautions, garanties		
Effets escomptés non échus		
Autres engagements reçus		

Note 7.3 Répartition des actifs et résultats par pôle d'activité.

Au 31 décembre 2025 la répartition se fait (sur les entités les plus significatives sur leur contribution dans les résultats) entre :

- la holding de financement (société mère TBG),
- le groupe IORGA Group et le groupe TRIMANE.

CA	31/12/2025	31/12/2024
France	11 206	13 864
Hors France		
Total	11 206	13 864

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Iorga group	Trimane, trimaeys, TSO	Total	%
Advisory Conseil it Marketing Blockchain Activités annexes		4 915	6 291	11 206	100,00%
Total 31/12/2025		4 915	6 291	11 206	100%
Total 31/12/2024	157	5 653	8 054	13 864	100,00%

Résultat Exploitation	31/12/2025	31/12/2024
France	-5 364	-3 024
Hors France	-839	
Total	-6 204	-3 024

Immobilisations	31/12/2025	31/12/2024
France	17 180	20 891
Hors France		
Total	17 180	20 891

Note 7.4 Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction de la société mère

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration et de direction.

Note 8 : Evènements postérieurs à la clôture des comptes consolidés

Note 8.1 Reconduction du programme ATM

La Société a annoncé le 27 janvier 2026 la reconduction du Programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM, sur une durée de 6 mois reconductible automatiquement, et indique que TOBAM pourra ainsi, de nouveau, procéder à des demandes de souscription dans le cadre de ce contrat.

A la date du présent document, les tranches supplémentaires ont été émises entre février et avril 2026 :

- 5 février 2026 : 193.492 actions au prix moyen de 0,78 € - 150.924 €,
- 12 février 2026 : 601.000 actions au prix moyen de 0,67 € - 402.670 €,
- 3 mars 2026 : 200.000 actions au prix moyen de 0,60 € - 120.000 €,
- 9 mars 2026 : 788.190 actions au prix moyen de 0,71 € - 559.615 €,
- 16 mars 2026 : 669.906 actions au prix moyen de 0,76 € - 509.129 €,
- 20 avril 2026 : 370.701 actions au prix moyen de 0,60 € - 223.528 €,
- 27 avril 2026 : 683.093 actions au prix moyen de 0,65 € - 444.739 €.

Note 8.2 Renégociation des OCA A-03, A-04 et A-05 souscrites par TOBAM

La Société a procédé à un amendement des termes et conditions de trois nouvelles souches d'OCA (A-03, A-04 et A-05) souscrites par TOBAM, émises par Capital B Luxembourg SA (filiale à 100 %) sur le fondement de la 12e résolution de l'AGM du 10 juin 2025. Les montants nominaux sont respectivement de 6 m€, 5 m€ et 6,5 m€, à valeur nominale unitaire de 1 €, coupon 0 %, maturité 5 ans.

Les prix de conversion ont été ajustés à 3,12 € (A-03), 2,59 € (A-04) et 1,83 € (A-05) par action, avec une condition de cours (VWAP 20 jours \geq 130 % du prix de conversion) supprimée. La conversion est désormais à l'initiative du porteur à tout moment. En cas de conversion, le porteur reçoit également un BSA OC par obligation convertie (BSA exerçable en 1 action à un prix correspondant à 1,1 fois la mNAV, maturité 2 ans).

La possibilité de souscrire à une seconde tranche, prévue dans les contrats initiaux, a été supprimée pour les trois souches. Ces modifications, négociées entre la Société et TOBAM, visent à mieux aligner les instruments avec les conditions de marché actuelles et à renforcer le caractère incitatif de la conversion. Les OCA restent non garanties par des sûretés et, en l'absence de conversion à maturité, sont remboursables en BTC ou converties en actions au gré du porteur.

Souche	OCA émises	Prix de conversion		Actions potentielles	Montant potentiel		
		Initial	Ajusté		Augmentation Capital	Nominal	Prime d'émission
OCA A-03	6 000 000	6,24 €	3,12 €	1 923 076	6 000 000	76 923	5 923 077
OCA A-04	5 000 000	5,17 €	2,59 €	1 930 501	5 000 000	77 220	4 922 780
OCA A-05	6 500 000	3,66 €	1,83 €	3 551 912	6 500 000	142 077	6 357 923
TOTAL	17 500 000			7 405 489	17 500 000	296 220	17 203 780

Note 8.3 Emission de bons de souscription d'actions de la Société « Warrants Stand-Alone 2026-01 »

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé en date du 29 mars 2026 de l'émission de 27.390.910 bons de souscription d'actions (BSA 2026-01) pour un montant total de 3.013.000 € à 0,11€ par BSA. Chaque BSA donne droit à une action ordinaire. Les souscriptions se détaillent comme suit :

Investisseurs	Nbre de BSA 2026-01 émis	Souscription
UTXO MANAGEMENT	9.090.910	1.000.000,10 €
TOBAM BITCOIN ALPHA FUND	8.000.000	880.000 €
TOBAM BITCOIN ENHANCED FUND	2.800.000	308.000 €
TOBAM BITCOIN TREASURY OPPORTUNITIES FUND	7.500.000	825.000 €
	27.390.910	3.013.000,10 €

Cette modification du prix de conversion est accompagnée d'une révision des termes et conditions de ces obligations pour prévoir qu'elles donnent désormais droit, lors de la conversion, à un « BSA OC » par OCA convertie. Chaque BSA OC donne le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société, pendant les deux ans qui suivent son émission.

Les nouvelles augmentations de capital potentielles correspondant à chaque souche de BSA OC seraient les suivantes :

Souche	BSA OC attachés aux OCA A-03	BSA OC attachés aux OCA A-04	BSA OC attachés aux OCA A-05
Nombre de BSA OC	6 000 000	5 000 000	6 500 000
Prix d'exercice minimum par BSA OC	3,12 €	2,59 €	1,83 €
Nbre actions potentielles émises	6 000 000	5 000 000	6 500 000
Augmentation Capital	18 720 000 €	12 950 000 €	11 895 000 €
Nominal	240 000 €	200 000 €	260 000 €
Prime d'émission	18 480 000 €	12 750 000 €	11 635 000 €

Note 8.4 Renégociation des OCA B-01 et B-02

Par amendements signés le 26 mars 2026 (autorisés par les CA de la Société et de CAPITAL B Luxembourg le 26 mars 2026), les conditions des OCA B-01 et B-02 ont été modifiées comme suit :

Suppression de la condition de cours VWAP préalable à la conversion pour le porteur : la conversion est désormais librement exerçable à l'initiative du porteur, à tout moment entre la date d'émission et 10 jours de bourse avant la maturité ;

Les prix de conversion demeurent inchangés : 0,544 € pour les B-01 et 0,7072 € pour les B-02.

Note 8.5 Conversion de 19.917.972 OCA B-01

Les deux porteurs Blockstream Capital Partners et UTXO Management ont fait une demande de conversion de leurs OCA B-01 au prix de 0,544 € par action, soit une décote de 4,2% par rapport au cours de clôture de la veille. Les détails de l'opération sont :

- Blockstream Capital Partners: conversion de 17.897.600 OCA B-01 en 32.900.000 actions. Solde restant : 14.195.352 OCA B-01 (et 55.279.428 OCA B-02) ;
- UTXO Management : conversion de l'intégralité de ses 2.020.372 OCA B-01 en 3.713.919 actions. Plus aucune OCA B-01.

Un total de 19.917.972 OCA B-01 ont été converties en 36.613.919 actions nouvelles.

Note 8.6 Souscriptions via mesures légales d'ajustement (BSA 2025-01)

Suite à la conversion, les porteurs bénéficient des mesures légales d'ajustement liées à l'attribution gratuite des BSA 2025-01 en avril 2025 (art. L.225-99 C. com.). Chaque action nouvelle reçue donne droit à un BSA 2025-01, et 7 BSA permettent de souscrire une action à 0,544 € :

- Blockstream Capital Partners: 4.700.000 actions souscrites pour 2.556.800 €,
- UTXO Management : 530.559 actions souscrites pour 288.624 €.

Soit un total de 5.230.559 actions nouvelles pour un montant de 2.845.424 €.

Note 8.7 Exercice des BSA 2025-01

Depuis la clôture de l'exercice, 3.324.441 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 1.808.496 euros (dont 132.978 € en nominal et 1.675.518 € en prime d'émission).

La Société rappelle que les droits des BSA 2025-01 sont devenus caducs et ont perdu ainsi toute valeur le 10 avril 2026 à minuit, conformément aux termes et conditions des BSA 2025-01.

En synthèse, les opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2026 ont permis à la Société de lever un montant global d'environ 10,1 M€, correspondant t aux opérations ATM, à l'émission de BSA stand-alone, aux mesures légales d'ajustement, ainsi qu'à l'exercice des BSA 2025-01.

Note 9 : Conventions réglementées

La Direction a défini une procédure visant à assurer, a minima chaque année, que les conventions précédemment qualifiées de conclues à des conditions « courantes et normales », et, à ce titre, écartées de la procédure applicable aux conventions dites « réglementées », conservent bien les caractéristiques permettant de leur conserver ce traitement.

Contrat de travail de Monsieur Jean François Descaves

Un Contrat de travail conclu en date du 30 mai 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur du Développement, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 100.000 euros.

Le Conseil d'Administration a omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Un avenant à ce contrat de travail a été conclu en date du 20 octobre 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur de la Stratégie ESG, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 150.000 euros.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société le 20 octobre 2025, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce. Lors de cette même réunion du Conseil, celui-ci a pris acte de ce que le contrat initial n'avait pas été pre-approuvé et qu'il devra donc, conformément à l'article L.225-42, al.3 du Code de commerce, être sujet d'une résolution spécifique lors de la prochaine assemblée générale annuelle, en sus de la résolution prévue par l'article L.225-40 al. 3, qui couvrira l'avenant audit contrat de travail (ainsi que toute autre « convention règlementée » conclue durant l'exercice).

Cette convention permet au Groupe de bénéficier de l'expérience des marchés financiers de Monsieur Descaves, et de son engagement pour une économie plus durable.

Contrat de « Employer of Record Services Agreement »

Un contrat de « Employer of Record Services Agreement » a été conclu entre la Société et Trans Skills Employment Services – Sole Proprietorship LLC (« Trans Skills ») en date du 3 juillet 2025 aux termes duquel Trans Skills, société établie à Abu Dhabi, agit en qualité d'employeur d'Alexandre Laizet à Abu Dhabi pour le compte de la Société, dans l'attente de l'obtention, par Capital B Treasury Limited Abu Dhabi, des autorisations nécessaires permettant l'embauche formelle d'Alexandre Laizet en qualité de salarié. Aux termes de ce contrat, Alexandre Laizet est bénéficiaire d'une rémunération d'environ 42.835 euros par mois versée par Trans Skills, et refacturée, en sus du prix des prestations, à la Société.

Le Conseil d'administration a omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature. Le Conseil d'administration a pris acte, le 20 octobre 2025, de cette omission et du caractère néanmoins justifié de cette convention. Par conséquent, en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé (i) la poursuite de cette convention et (ii) de soumettre cette convention à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle afin de couvrir le risque de nullité existant en cas de conséquences dommageables de la convention pour la Société.